

POLITIQUE D'INCLUSION ET D'ACCESSIBILITÉ

ELSASS ÉVOLUTION – UN ENGAGEMENT FORT DANS LA QUALITÉ ET L'ÉQUITÉ

PRÉAMBULE

Conformément au Référentiel National Qualité, Elsass Evolution s'engage à garantir l'accessibilité de ses prestations à toute personne, en particulier celles en situation de handicap, dans une logique d'accessibilité universelle.

Notre politique vise à :

- Garantir l'égalité d'accès à la Formation et au Bilan de Compétences.
- Assurer la confidentialité des informations (RGPD) et l'adaptation des moyens et des outils.
- Développer les compétences et la sensibilisation de notre équipe.
- Promouvoir l'inclusion comme une valeur centrale de notre démarche qualité

1. LE RÉFÉRENT HANDICAP : Votre interlocuteur dédié

Le Référent Handicap est la pierre angulaire de notre dispositif d'inclusion. Son rôle est d'assurer la faisabilité de l'accueil et la coordination des aménagements nécessaires.

- Identité : Rachel BRUMPTER (Référente Qualité & Handicap)
- Engagement Qualité : Réactivité sous 48 heures ouvrées.
- Suppléant désigné : Audrey NAUDE – Directrice Administrative et Financière
- Contact dédié : contact@elsass-evolution.fr

Continuité de service : La suppléance est assurée pour garantir une prise en charge sans délai, même en cas d'absence du Référent.

Confidentialité : Nous garantissons l'absolue confidentialité de tous les échanges concernant la situation de handicap.

Mission principale : Analyse du besoin, élaboration et suivi du Plan d'Aménagement Personnalisé (PAP).

2. NOTRE PROCESSUS D'AMÉNAGEMENT EN 4 ÉTAPES

Notre processus est systématique et initié dès l'expression de votre besoin, avant la contractualisation.

Phase 1 : Diagnostic, Faisabilité et Confidentialité

- Recueil du besoin : Le participant est encouragé à signaler sa situation de handicap (visible ou invisible, troubles DYS, etc.) lors de l'entretien préalable d'analyse des besoins.
- Entretien Confidentiel : systématiquement proposé afin d'identifier les besoins d'adaptation. Il est formalisé dans une fiche "Analyse des besoins PSH", conservée de manière sécurisée conformément au RGPD.
- Vérification de Faisabilité : Le Référent vérifie l'accessibilité des locaux, des équipements, des outils numériques et met en place les adaptations nécessaires (police lisible, contrastes, alternatives, outils compatibles avec lecteurs audio).

Si une limitation d'accessibilité est identifiée, Elsass Evolution étudie, avec le participant, les possibilités d'adaptation ou de solution alternative (modalités pédagogiques, outils, rythmes ou lieu de réalisation), dans la limite des moyens mobilisables.

Phase 2 : Mobilisation et Coordination

Le Référent Handicap coordonne les ressources internes et externes nécessaires à la mise en œuvre du processus :

- Ressources Pédagogiques : Adaptation des supports (format numérique, grands caractères, couleurs contrastées), ajustement du rythme, utilisation de matériel adapté (casque, logiciels spécifiques).
- Partenariat Externe : En cas de besoin de compensation nécessitant un accompagnement lourd, le référent active son réseau local (Cap Emploi, MDPH, Agefiph, organismes spécialisés) pour co-construire la solution. Ces liens font l'objet d'un suivi régulier.

En distanciel, Elsass Evolution met en place les adaptations nécessaires en fonction des besoins du participant : ajustement pédagogiques, techniques ou organisationnels (supports adaptés, envoi des supports, rythme de séance ajusté)

Phase 3 : Mise en œuvre et Suivi

L'équipe est informée du processus (strictement limité aux aménagements requis, respect de l'anonymat de la nature du handicap).

Le référent assure un suivi régulier et une veille tout au long du parcours pour ajuster les aménagements en cas d'évolution de la situation ou de difficulté.

Phase 4 : Évaluation et Amélioration Continue

- Évaluation : Un questionnaire de satisfaction spécifique aux conditions d'accueil et d'aménagement est remis à l'issue de la prestation.
Les conditions d'évaluation (questionnaires, bilans, mises en situation) peuvent être adaptées selon les besoins du participant : reformulation, lecture accompagnée, temps supplémentaire, support accessible ou format oral.
- Analyse : Les données d'évaluation, les retours des participants et les incidents éventuels sont analysés annuellement lors de la Revue Qualité. Un suivi des indicateurs d'inclusion (délai de réponse, satisfaction PSH) est effectué et documenté.
- Sensibilisation : Ces retours alimentent notre plan de formation interne et de sensibilisation de l'équipe pour améliorer constamment nos pratiques inclusives.

3. TYPOLOGIES DE HANDICAP PRISES EN COMPTE

Elsass Evolution prend en compte toutes les formes de handicap pour l'aménagement des parcours, incluant notamment :

- Handicap Moteur : Difficultés à se déplacer ou à manipuler (ex : mobilité réduite, paralysie, troubles musculo-squelettiques).
- Handicap Sensoriel : Atteintes de l'ouïe ou de la vue (cécité, surdité, malvoyance, malentendance).

- Handicap Psychique : Résultant de troubles mentaux chroniques qui affectent le comportement et l'adaptation sociale (ex : dépression chronique, troubles obsessionnels compulsifs).
- Handicap Intellectuel : Difficultés de compréhension et de cognition.
- Handicaps Liés à une Maladie Invalidante : Maladies chroniques et évolutives (ex : diabète, cancers, maladies cardiovasculaires).
- Troubles Cognitifs et Troubles DYS : Troubles des apprentissages (dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, TDAH, troubles du spectre autistique).

4. FORMATION ET COMPÉTENCES DE L'ÉQUIPE

Sensibilisation :

L'équipe d'Elsass Evolution est sensibilisée à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Cette sensibilisation est intégrée dans nos pratiques professionnelles et actualisée en fonction des besoins rencontrés.

Compétences :

Nos intervenants veillent à proposer un cadre pédagogique accessible, ajusté aux capacités et au rythme des participants, en recherchant des solutions adaptées lorsque cela s'avère nécessaire.

Amélioration continue :

Les retours des participants en situation de handicap sont intégrés au plan de formation interne.

5. DIFFUSION ET SUIVI

Le site internet d'Elsass Evolution mettra à disposition, de manière progressive, les informations essentielles liées à l'accessibilité et aux modalités d'accompagnement des publics en situation de handicap.

Cette politique est :

- Communiquée à l'ensemble des stagiaires, partenaires et prestataires lors de la mise en place des prestations
- Transmise sur demande à toute personne souhaitant en prendre connaissance
- Présentée systématiquement lors de l'accueil des participants (formation ou bilan de compétences)
- Conservée et accessible dans le dossier Qualité interne d'Elsass Évolution

Cette politique est revue annuellement dans le cadre du dispositif d'amélioration continue d'Elsass Evolution